


| | | |
|--|----|----|
| 33 | 33 | 29 |
| Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur | | |
| 971-2197357-202405300068-DE | | |
| Accusé certifié exécutoire | | |
| Réception par le préfet : 30/05/2024 | | |
| Publication : 30/05/2024 | | |
| Pour l'autorité compétente par délégation | | |



SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Rodrigue MOULIN par Mme Christiane TREIL- ALBON
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Anny GENIPA
Mme Sylvie DAGONIA par M Bruno FELICIANNE
M. Didier MARICEL par Mme Cindy ARNASSALON
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS

DELIBERATION N°2024/05/68

**ANNULANT LA DELIBERATION N° 2024/02/28 CONCERNANT LE
LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 11 /02/2021**

 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- : D'annuler la délibération N° 2024/02/28 concernant le lancement d'une procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme approuvé le 11 /02/2021

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 25 voix 4 abstentions (Madame Annick ABELA ; Monsieur Benjamin GRACCHUS ; Monsieur Bruno REMI ; Madame Edwige BEMATOL)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOUILLE

